



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

TER

Question écrite n° 81272

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la dégradation de plus en plus importante de la qualité du service des transports ferroviaires en train express régionaux (TER). En effet, une étude récente met en évidence le déficit de ponctualité de la SNCF en comparaison avec les prestataires des autres États européens. La région PACA demeure la région la plus touchée par cette dégradation avec 77,3 % de ponctualité, soit le taux le plus faible de toutes les régions françaises. Ce chiffre n'illustre que partiellement les difficultés des voyageurs de la région, car il exclue les retards inférieurs à six minutes ainsi que les trains supprimés, d'autant que ces derniers représentent 10 % des TER chaque mois. Afin d'améliorer l'efficacité des TER et le bien-être de leurs voyageurs, en région PACA, il lui demande ce qu'il envisage de mettre en œuvre pour remédier à cette multitude de dysfonctionnements.

Texte de la réponse

Entité administrative au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), l'autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) a été créée en 2012 pour publier des données et oeuvrer à l'amélioration de la qualité de service, notamment la régularité et la ponctualité, dans les transports publics de voyageurs (terrestres, aériens et maritimes). Les données sont donc librement accessibles sur le site internet de l'autorité de la qualité de service dans les transports (à l'adresse www.qualitetransports.gouv.fr), qui dresse notamment un état des lieux de la ponctualité des TER dans chacune des régions. En 2014 et 2015, la régularité des services ferroviaires régionaux TER en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) était nettement inférieure à la moyenne nationale. Le taux de régularité à cinq minutes des TER dans cette région s'établissait ainsi à 81,7 % en 2014 et à 82,5 % en 2015. Le groupe public ferroviaire explique cette situation par la conjonction de plusieurs phénomènes. D'une part, la régénération du réseau ferré a nécessité d'importants travaux d'infrastructure indispensables à l'amélioration de la qualité de service mais susceptibles de perturber les circulations ferroviaires quotidiennes. Ainsi, les usagers des TER ont rencontré en décembre 2014 des difficultés liées notamment au démarrage des travaux du tunnel de Monaco. La situation est revenue à la normale sur la portion de ligne entre Monaco et Menton depuis la fin des travaux du tunnel, en avril 2015. D'autre part, la dégradation de la régularité est aussi due à des causes imprévues, telles que des problèmes techniques, d'infrastructure ou de matériel roulant, ou des mouvements sociaux. Ainsi, à la fin de l'année 2014, un problème technique sur un ouvrage à Saint-Laurent-du-Var, sur la portion de ligne entre Cannes et Nice, a nécessité la mise en œuvre de limitations de vitesse, qui ont été levées en mars 2015. À ces difficultés s'est ajouté le mouvement social des contrôleurs durant la période des fêtes de fin d'année 2014, accentuant la perception négative des usagers. La situation des TER en région PACA s'est nettement améliorée depuis l'automne 2015, avec notamment un taux de régularité de 86 % en décembre 2015, de 87,3 % en janvier, 87,1 % en février et 86,5 % en mars 2016. Le Gouvernement est attentif à ce que le groupe public ferroviaire mette tout en œuvre pour améliorer la qualité de service produite. La mise à disposition transparente de ces données permet également d'inciter SNCF Mobilités à améliorer la qualité du service proposé. Il appartient

toutefois à la région PACA, en tant qu'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, de suivre l'exécution par SNCF Mobilités de la convention TER et de veiller à ce que le plan de transport mis en œuvre dans ce cadre réponde au mieux aux besoins des habitants de cette région.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81272

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4268

Réponse publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6701